

## REGLEMENT DES EPREUVES

Toute inscription aux épreuves du **Salomon EcoTrail Paris 2026** implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

### 1. EPREUVES

L'édition 2026 se tiendra samedi 21 mars et dimanche 22 mars 2026.

Des épreuves chronométrées de pleine nature (Trails et marches nordiques), empruntant en grande partie des sentiers non bitumés. La distance des 9 épreuves du Salomon EcoTrail Paris varie de 10km à 120km. Les épreuves se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

#### ▪ SAMEDI 21 MARS 2026

	Trail 120km	Trail 80km (Label National FFA)	Trail 45km	Trail 30km
<b>Date</b>	<b>Samedi 21 mars 2026</b>			
<b>Heure de départ*</b>	De 09h00 à 09h15 (par vagues)	De 10h30 à 10h55 (par vagues)	De 10h00 à 10h15 (par vagues)	De 08h30 à 09h00 (par vagues)
% sentiers non bitumés	88%	92%	85%	82%
Dénivelé positif	2000m D+	1300m D+	800m D+	500m D+
Lieu de départ	Château de Rambouillet (78)	Colline d'Elancourt (78)	Domaine du Château de Versailles (78)	Terrasse de l'Observatoire de Paris à Meudon (92)
Lieu d'arrivée	Pont d'Iéna Paris (75)	1er étage tour Eiffel Paris (75)	Pont d'Iéna Paris (75)	Pont d'Iéna Paris (75)

#### ▪ DIMANCHE 22 MARS 2026

	Trail 35km	Trail 20km	Trail 10km	MN 20km	MN 10km
<b>Date</b>	<b>Dimanche 22 mars 2026</b>				
<b>Heure de départ*</b>	De 10h00 à 10h15 (par vagues)	De 08h30 à 09h00 (par vagues)	De 10h30 à 10h45 (par vagues)	11h00	11h00
% sentiers non bitumés	95%	90%	92%	90%	92%
Dénivelé positif	800m D+	600m D+	170m D+	600m D+	170m D+
Lieu de départ	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)
Lieu d'arrivée	Terrasse de l'Observatoire de Paris à Meudon (92)	Terrasse de l'Observatoire de Paris à Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Terrasse de l'Observatoire de Paris à Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)

\*Les heures et lieux de départ et d'arrivée sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par l'Organisateur pour des raisons propres à l'organisation de l'événement.

A noter que les épreuves de marche nordique (MN 20km et MN 10km) sont chronométrées mais non classantes (cf. article 27).

## 2. PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km	MN 20km	MN 10km
Né(e) avant le	31 décembre 2006	31 décembre 2010							
Catégorie	Espoirs à vétérans	Cadets à vétérans							

## 3. EPREUVES EN SEMI AUTO-SUFFISANCE / AUTO-SUFFISANCE

Le principe d'épreuve individuelle en semi auto-suffisance est la règle retenue pour les épreuves allant de 20km à 120km. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Seule l'eau (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Le principe d'épreuve individuelle en auto-suffisance est la règle retenue pour le 10km.

Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.

Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur l'épreuve.

## 4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions météorologiques peuvent être difficiles (nuit, chaud, orage). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle. Pour s'inscrire aux épreuves du Salomon EcoTrail Paris, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- Pour le **Trail 120km** : un trail de 80km
- Pour le **Trail 80km** : un trail de 45 km
- Pour le **Trail 45km** : un trail de 30km
- Pour le **Trail 35km** : un trail de 30km
- Pour le **Trail 30km** : une course à pied de 15km

## 5. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation aux épreuves du Salomon EcoTrail Paris entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de l'événement.

Il est formellement interdit de jeter quoi que ce soit sur l'ensemble des parcours de l'événement. Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera immédiatement

disqualifié. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation.

Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du participant.

Les participants devront respecter strictement le règlement de visite des sites que les parcours du Salomon EcoTrail Paris empruntent.

Par son inscription, chaque participant accepte expressément la **charte éthique de l'événement** ci-dessous :

**A. RESPECTER LA NATURE**

- PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS DOUX (transports en commun, vélo, co-voiturage, auto-partage...) pour vos déplacements.
- EVITER LE GASPILLAGE, le suremballage, la surconsommation (alimentaire, équipements...) Ex. Gourde et non bouteille plastique.
- NE RIEN JETER au sol, respecter la faune, la flore.
- Respecter scrupuleusement le TRI DES DÉCHETS.
- UTILISER LES TOILETTES à votre disposition.
- Réduire votre impact sur l'environnement à travers des GESTES SIMPLES et CONCRETS du quotidien.
- SENSIBILISER les autres participants, les spectateurs et votre entourage aux ECO-GESTES.

**B. RESPECTER LES PERSONNES**

- NE PAS GÊNER les participants.
- NE PAS AIDER À TRICHER, ni avant, ni pendant, ni après l'épreuve, ce qui signifie que vous limitez votre aide aux participants sur les lieux de ravitaillements.
- RESPECTER AUTRUI, qu'il s'agisse des participants, des bénévoles, des autres spectateurs / accompagnateurs que vous ne manquerez pas de rencontrer durant la manifestation.
- Pour tous, le Salomon EcoTrail Paris doit être un MOMENT FESTIF.
- EXPLORER SES LIMITES dans le respect de soi-même, en gardant en mémoire la devise de Pierre de Coubertin «l'essentiel n'est pas de gagner mais de participer».

**C. RESPECTER LES VALEURS DE SOLIDARITE**

- VENIR EN AIDE à toute personne en situation dangereuse, ou en difficulté.
- ENCOURAGER l'ensemble des participants.
- SOUTENIR autant que possible par votre présence et/ou vos dons les associations soutenues par Les Trailers de Paris.

## 6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS PAR EPREUVE

	Trail 120km	Trail 80 km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km	MN 20km	MN 10km
Nb maximum de participants	2000	3000	2000	2000	3500	3500	2000	500	500

## 7. INSCRIPTION

### 7.1. Droits d'engagement pour participer aux épreuves

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet du Salomon EcoTrail Paris : <https://www.ecotrailparis.com/>

Les montants indiqués en ligne sont en TTC et sont hors frais de gestion.

L'ensemble des montants affichés en ligne comprend 11€ d'adhésion 2026 à l'association Les Trailers de Paris.

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plateforme bancaire sécurisée.

**Inscriptions closes pour les épreuves au plus tard le 15 mars 2026 (sous réserve de disponibilité restante des dossards).**

### 7.2. Parcours Prévention Santé & Licences

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Vous devrez vous connecter, dans **les trois mois précédant la compétition**, à la plateforme web dédiée : [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr) et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué. Il sera obligatoirement à indiquer sur votre tableau de bord participant pour finaliser votre inscription.

- Pour les épreuves de marche nordique, celles-ci n'étant pas classantes (cf. article 27 du présent règlement), aucun document n'est requis.
- Pour les personnes majeures à la date de l'événement et inscrites aux Trails, 3 cas de figures :
  - Vous disposez d'une licence FFA 2025/2026 « Athlé Compétition », « Athlé Loisir Running » ou « Athlé Entreprise », vous devez **saisir votre n° de licence sur votre inscription uniquement à compter du 01/09/2025**. Dans ce cas de figure, il n'est pas nécessaire de compléter, une nouvelle fois, le Parcours Prévention Santé.
  - Vous disposez d'une licence FFA 2025/2026 « Athlé Découverte », « Athlé Encadrement », « Athlé Loisir Santé », vous devez :
    - **Saisir votre n° de licence sur votre inscription uniquement à compter du 01/09/2025**
    - **Complétez le Parcours Prévention Santé et indiquez le numéro sur votre tableau de bord participant uniquement à compter du 22/12/2025.**

- Vous n'êtes pas licencié, **vous devez compléter le Parcours Prévention Santé et indiquez le numéro sur votre tableau de bord participant à compter du 22/12/2025.**

Synthèse pour les personnes majeures à la date de l'événement :

	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km
<b>Licencié FFA</b> "Athlé Compétition" "Athlé Loisir Running" "Athlé Entreprise"				<b>N° licence 2025/2026</b> Numéro à renseigner dans votre espace inscription à compter du 01/09/2025			
<b>Licencié FFA</b> "Découverte" "Athlé Encadrement" "Athlé Loisir Santé"				<b>N° licence 2025/2026</b> Numéro à renseigner dans votre espace inscription à compter du 01/09/2025 + <b>Parcours Prévention Santé</b> Numéro à renseigner dans votre espace inscription à compter du 22/12/2025			
<b>Non licencié</b>				<b>Parcours Prévention Santé</b> Numéro à renseigner dans votre espace inscription à compter du 22/12/2025			

Les informations devront **IMPERATIVEMENT** être renseignées avant le 15 mars 2026 à 23h59.

**Selon les règles FFA, pour les personnes mineures à la date de l'événement, un questionnaire de santé est OBLIGATOIREMENT à compléter (cf. formulaire d'inscription).**

**Aucun dossard ne sera délivré si le dossier du participant n'est pas complet.**

L'Organisation se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux document constitue un délit de faux et usage de faux : l'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45.000 euros d'amende. L'invalidation d'un document ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du participant.

### 7.3. Option dossard par courrier

Pour les participants ayant souscrit à l'**option "dossard par courrier"** (disponible aux 2 500 premiers participants ayant souscrit à l'option), le **dossier devra être complet au 8 février 2026**. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

#### 7.4. *Liste d'attente, rachat, revente et transfert de dossards*

##### 7.4.1 *Liste d'attente et rachat de dossards*

Dans le cas unique d'une épreuve ayant atteint son nombre maximum d'inscrits, une liste d'attente sera mise en place et encadrée par l'organisation directement sur la plateforme d'inscription officielle de l'événement.

Un dossard pourra ainsi être proposé à la première personne sur la liste d'attente. Cette personne recevra une invitation par email pour acheter ce dossard dans un temps défini. Si elle ne le fait pas, le dossard sera proposé à la seconde personne sur la liste d'attente et ainsi de suite.

**Tout rachat en dehors de la liste d'attente et de la plateforme d'inscription officielle de l'événement est formellement interdit. Un rachat hors liste d'attente dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard verront leur responsabilité engagée.**

##### 7.4.2 *Revente de dossards*

Dans le cas unique d'une épreuve ayant atteint son nombre maximum d'inscrits, toute personne inscrite à l'une de ces épreuves peut demander, jusqu'au 7 mars 2026 et sans justification, la mise en vente de son dossard directement depuis son tableau de bord participant.

Son dossard sera alors proposé à la première personne sur liste d'attente selon le processus décrit en 7.4.1.

En cas de revente de son dossard à une personne sur liste d'attente, la personne ayant mis en vente son dossard sera remboursée à hauteur de 75% du montant de son inscription initiale (déduction faite des frais de gestion et des options déjà consommées).

**Toute revente en dehors de la liste d'attente et de la plateforme d'inscription officielle de l'événement est formellement interdite. Une revente hors liste d'attente dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard verront leur responsabilité engagée.**

##### 7.4.3 *Transfert de dossards*

**Tout transfert de dossard en dehors de la liste d'attente et de la plateforme d'inscription officielle de l'événement est formellement interdit. Un transfert hors liste d'attente dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard verront leur responsabilité engagée.**

## 8. GARANTIE ET CONDITIONS D'ANNULATION/DE REMBOURSEMENT

Dans le cas d'une annulation de l'événement, pour cas de force majeure, l'Organisation mettrait tout en œuvre pour trouver une autre date en 2026.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard hors liste d'attente à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

**Toute personne peut, au moment de son inscription, souscrire à la garantie annulation.**

La garantie annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduction du montant de la garantie d'annulation et des options consommées) pour l'inscription au Salomon EcoTrail Paris.

Cette garantie couvre les cas suivants :

- Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale (accident, maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied ou la marche nordique, grossesse). La raison médicale devra être prouvée par le biais d'un justificatif émis par une autorité compétente mentionnant la contre-indication à la pratique de la course à pied ou de la marche nordique.
- Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison professionnelle (déplacement professionnel, mobilisation, changement d'emploi du temps). La raison professionnelle devra être prouvée par le biais d'un justificatif émis par l'employeur.
- Le participant est contraint d'annuler sa participation pour une naissance ayant eu lieu dans les dix jours précédant l'événement ou prévue dans les dix jours suivant l'événement. La naissance ou future naissance devra être prouvée par le biais d'un certificat de naissance ou justificatif médical.
- Le participant est contraint d'annuler sa participation pour un décès dans sa famille et ayant eu lieu dans les dix jours précédant l'événement. Le décès devra être prouvé par le biais d'un acte de décès.
- Le participant est contraint d'annuler sa participation car il est convoqué en tant que juré d'assises. Cela devra être prouvé par le biais de la convocation officielle.
- Toute annulation de l'événement y compris pour cas de force majeure. Seront considérés comme caractérisant un cas de force majeure, tout défaut (refus, retrait) d'autorisation administrative nécessaire à l'organisation de l'événement, tout incendie, inondation, tremblement de terre, tempête, et plus généralement toute catastrophe naturelle, épidémie, pandémie (ex : Covid-19), attentat, guerre ou tout autre événement habituellement considéré comme un cas de force majeure par la jurisprudence.

**Seules les personnes ayant souscrit à la garantie annulation et respectant les cas ci-dessus pourront demander le remboursement total de leur inscription depuis leur tableau de bord participant (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées).**

**Il ne sera effectué aucun remboursement total hors garantie annulation souscrite.**

Prix de la Garantie Annulation :

	Trail 120km	Trail 80 km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km	MN 20km	MN 10km
Garantie annulation	24 €	19 €	15 €	12 €	11 €	8 €	5 €	8 €	5 €

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande devra être formulée directement sur le tableau de bord participant.

La demande de remboursement doit parvenir au plus tard dans les 5 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

## 9. EQUIPEMENT POUR LES EPREUVES

	Equipement	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km	MN 20km	MN 10km
<b>OBLIGATOIRE</b> (contrôles inopinés tout au long du parcours)	Réserve d'eau minimum	X (1,5L)	X (1,5L)	X (1L)	X (1L)	X (1L)				
	Réserve alimentaire	X	X	X	X	X				
	Gobelet personnel 15cl minimum	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Lampe frontale en bon état de marche avec piles de recharge	X	X							
	Brassard réflechissant	X	X							
	Couverture de survie	X	X	X	X	X	X	X		
	Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées		X	X	X	X	X	X	X	X
	Pièce d'identité (physique ou copie)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Un moyen de paiement (CB ou espèces 20€ min.) afin de pallier aux imprévus	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Très fortement recommandé</b>	Bâtons spécifiques "marche nordique"	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	X	X
	Réserv e d'eau						X (0,5L)	X (0,5L)	X (0,5L)	X (0,5L)
	Réserve alimentaire						X		X	
	Sifflet	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Couverture de survie						X			X
<b>Conseillé</b> (liste non exhaustive)	Casquette ou bandana	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Paire de lunettes de soleil	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Réserve alimentaire							X		X
	Paire de chaussettes de recharge			X	X	X				
	Vêtements (maillot) de recharge, vaseline ou crème anti-échauffement			X	X	X				
	Bandage élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm)			X	X	X				

L'utilisation de bâtons est **strictement interdite** pour tous les Trails.

Pour votre sécurité et celle des autres participants, l'utilisation d'écouteurs est fortement déconseillée tout au long du parcours. Elle peut nuire à l'écoute de votre propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

## 10. DOSSARDS

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de l'enveloppe dossard en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute l'épreuve. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zone de ravitaillement, sanitaires et aires de dépôt et retrait des sacs.

## 11. TRANSPORT VERS ZONE DE DEPART

Dans le cadre de sa politique éco-responsable, l'Organisation vous offre la possibilité de bénéficier gratuitement des transports en commun (Métro, tram, RER et trains de banlieue) pour rejoindre la zone de départ de votre épreuve depuis Paris. A cet effet, si vous avez pris l'option « transports » au moment de votre inscription en ligne, un ticket de transport vous sera remis ou une réduction du montant du prix du transport vous sera accordée et vous pourrez rejoindre votre zone de départ via ce transport « doux ».

L'Organisation ne dispose pas de « trains » dédiés aux participants. Vous utiliserez donc les trains existants en compagnie d'autres passagers.

Il est donc important de noter que tout problème (retard, suppression de trains, accident, ...) qui surviendrait lors de votre trajet pour rallier la zone de départ ne peut être imputé à l'Organisation et n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.

## 12. CHRONOMETRAGE, PUCES ET BALISES DE GEOLOCALISATION

Les règles de chronométrage qui s'appliquent sur le Salomon EcoTrail Paris sur toutes les épreuves sont les suivantes : **Temps réel** (déclenchement du chronomètre au passage sur le tapis).

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces collées au dos du dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce collée qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Des tapis de chronométrage seront installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour les **Trail 120km** et **Trail 80km** uniquelement, une puce électronique à accrocher au sac à dos est remise individuellement à chaque coureur en complément de la puce collée au dossard. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la puce.

Le participant ne pourra pas être chronomtré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

Pour le suivi des participants « élites », l'Organisateur se réserve le droit de fournir une balise de géolocalisation. Cette balise est à porter obligatoirement par le participant durant toute la durée de

l'épreuve suivant les consignes de l'Organisation. L'utilisation de ces balises pourra servir à localiser le participant en temps réel et à authentifier le résultat, en vérifiant notamment que le participant a réalisé le parcours dans son intégralité.

## 13. SACS PARTICIPANTS POUR L'ARRIVEE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilettes, ...) dont la **capacité ne devra pas dépasser 20 litres** (l'Organisation se réserve le droit de refuser les sacs dont la capacité excède 20L). Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être collée sur le sac.

### **Modalités pratiques :**

Chaque concurrent pourra déposer son sac d'affaires personnelles sur les zones de départ.

Aucun sac ne sera accepté par l'organisation en dehors du jour de votre épreuve.

Les sacs sont ensuite acheminés par l'organisation à proximité des zones d'arrivée correspondantes. Les sacs sont uniquement remis sur présentation du dossard.

Si le sac n'est pas récupéré par le participant, ce dernier devra venir lui-même le récupérer, à ses frais, auprès de l'Organisation dans ses locaux.

Seuls les sacs respectant les modalités imposées par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeurs.

Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'Organisation dans un délai maximal de 30 jours à l'issue de la manifestation. Au-delà de cette période, le contenu de ces sacs sera donné à des associations caritatives.

## 14. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des participants. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs.

Un poste de secours est implanté à chaque ravitaillement. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers ou au SAMU, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## 15. SOINS COURREURS

Des kinésithérapeutes, ostéopathes et podologues seront présents sur certains ravitaillements et sur la zone d'arrivée ou à proximité de celle-ci pour apporter une aide aux coureurs après leur arrivée sur les épreuves du samedi. L'accès aux soins n'est possible que pour les participants porteurs d'un dossard. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

## 16. POSTE DE CONTROLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours des épreuves. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le roadbook identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

**IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.**

## 17. TEMPS MAXIMUM AUTORISE

Est considéré comme « Finisher » le participant ayant franchi TOUS les points intermédiaires et la ligne d'arrivée dans le temps maximal imparti. Les temps limites de mise hors course à l'arrivée sont les suivants :

**Samedi 21 mars 2026 :**

Temps limite de mise hors course à l'arrivée (depuis départ)			
Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km
21h15	13h15	8h15	5h

**Dimanche 22 mars 2026 :**

Temps limite de mise hors course à l'arrivée (depuis départ)				
Trail 35km	Trail 20km	Trail 10km	MN 20km	MN 10km
4h45	4h30	2h	5h	2h30

Les temps limites intermédiaires seront communiqués dans le roadbook.

Les horaires et les kilométrages ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au dernier moment en fonction d'une part des contraintes de parcours et d'autre part des contraintes météorologiques.

Il est important de noter qu'un concurrent qui entre dans une zone hors délai et qui poursuit jusqu'à l'arrivée engage sa propre responsabilité et ne sera pas classé à l'arrivée.

Ces temps limites sont calculés pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent entrer dans la zone de ravitaillement avant le temps limite fixé.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué sa puce de chronométrage, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ».

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les temps limites de mise hors course en liaison avec les préfectures concernées.

## 18. DOUCHES

Il est possible pour les participants des **Trail 120km**, **Trail 80km**, **Trail 45km** et **Trail 30km**, de prendre une douche à Paris au Gymnase Emile Anthoine (Paris 15ème).

## 19. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un participant ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère la puce du participant abandonnant. Le participant conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, ravitaillement, salles de soins...

Un participant ayant abandonné préviendra systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone au n° spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard). Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste en fonction des règles générales suivantes :

Des bus sont disponibles au départ des communes indiquées sur le carnet de route pour rapatrier sur la zone d'arrivée les participants ayant abandonné.

Les participants qui abandonnent sur un autre poste de secours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total d'une ou des épreuves, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des participants arrêtés.

En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, lors de la rencontre avec les serre-films, ceux-ci récupéreront le dossard et la puce. Le participant ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route).

## 20. PENALISATION ; DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (identité des participants, respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Des pénalités de temps seront attribuées par les contrôleurs aux participants dont le matériel obligatoire manque, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

Matériel obligatoire	Trail 120km	Trail 80km	Trail 45km	Trail 35km	Trail 30km	Trail 20km	Trail 10km	MN 20km	MN 10km
Réserve d'eau	2 min								
Gobelet 15cl	30 sec								
Lampe frontale	2 min	2 min							
Brassard réfléchissant	2 min	2 min							
Couverture de survie	2 min		2 min						
Téléphone mobile	2 min								
Pièce d'identité (physique ou copie)	DISQUALIFICATION								
Absence totale de matériel	DISQUALIFICATION								
Bâtons spécifiques "Marche Nordique"							DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	

L'absence totale de matériel obligatoire, lors d'un contrôle sur le parcours ou à l'arrivée, entraînera la disqualification immédiate du participant, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Une pénalisation minimum d'une demi-heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du participant, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve

peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non-conforme,
- non-respect de l'itinéraire balisé par l'Organisation,
- non-respect des consignes données par les signaleurs,
- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le poste de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite,
- non-assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

## 21. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

## 22. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des participants. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par ECO-TRAIL ORGANISATION.

## 23. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- des juges arbitres désignés par la FFA (pour le Trail 80km uniquement)
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la compétition sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## 24. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE L'EVENEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les lieux de départ et d'arrivée, le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, l'épreuve est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation ou le report de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription sauf pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation (cf Article 8). La modification de l'épreuve n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

## 25. ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

## 26. CARNET DE ROUTE

Un descriptif détaillé du parcours sera envoyé à l'ensemble des inscrits à l'approche de l'événement. Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours et les postes de soins. Le lien vers le carnet de route est accessible avec le dossard via système de QR Code intégré.

## 27. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

**A noter que les marches nordiques « MN 20km » et « MN 10km » sont NON classantes.** Un temps d'épreuve sera affecté à chaque participant à l'une de ces 2 épreuves mais aucun classement n'en découlera.

Seuls les coureurs des Trails franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée.

Tous les coureurs « Finisher » d'une même épreuve recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire en ayant franchi les points intermédiaires dans les délais impartis.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquées dans l'article 12, à savoir le **temps réel**.

Le classement du **Trail 80km** sera officiellement validé par les juges arbitres désignés par la F.F.A.

Sur la base du temps réel, la cérémonie protocolaire récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général provisoire. Il est à noter qu'il n'y a pas de récompense particulière pour les catégories d'âge.

**IMPORTANT** : Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1<sup>ère</sup> vague de départ. Seul le classement réel de cette première vague servira de référence pour la remise des récompenses.

## 28. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation aux épreuves, chaque concurrent autorise expressément ECO-TRAIL ORGANISATION (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## 29. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ECO-TRAIL ORGANISATION est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par ECO-TRAIL ORGANISATION, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com), propriété d'ECO-TRAIL ORGANISATION ;
- (ii) collectées sur le site Internet [www.in.njuko.com](http://www.in.njuko.com), propriété de NJUKO,
- (iii) utilisées par ECO-TRAIL ORGANISATION qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

## 29.1. Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : ECO-TRAIL ORGANISATION, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : Hervé Pardailhé-Galabrun (contact@ecotrailparis.com).

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : NJUKO, SAS ayant pour numéro unique d'identification 750 866 675 RCS Bayonne, dont le siège social est situé 65, avenue de Bayonne - 64210 Bidart, email de contact : contact@njuko.com.

## 29.2. Données et informations collectées

Les données collectées sont :

**①** Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par ECO-TRAIL ORGANISATION :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone).

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles d'ECO-TRAIL ORGANISATION.

**②** Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, etc).

Par ailleurs, nous sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

**③** Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

**④** Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

### 29.3. Finalités du traitement

ECO-TRAIL ORGANISATION utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par ECO-TRAIL ORGANISATION,
- gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).
- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- réalisation d'études statistiques ;
- information relative aux offres et activités d'ECO-TRAIL ORGANISATION et autres formes de services connexes ;
- envoi d'envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des évènements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par ECO-TRAIL ORGANISATION ou un organisateur tiers ;
- partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

### 29.4. Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

### 29.5. Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- aux services internes d'ECO-TRAIL ORGANISATION (personnel administratif, employés et préposés) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels d'ECO-TRAIL ORGANISATION qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométreur, fabriquant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, société en charge de prendre les photos individuelles, etc) ;
- aux partenaires privilégiés d'ECO-TRAIL ORGANISATION (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

ECO-TRAIL ORGANISATION demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com) ;
- à l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com) ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'adresse suivante : ECO-TRAIL ORGANISATION – Traitement des données personnelles – 33, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par ECO-TRAIL ORGANISATION.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

## 29.6. Offres commerciales

ECO-TRAIL ORGANISATION est susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissiez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

## 29.7. Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par ECO-TRAIL ORGANISATION et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@ecotrailparis.com

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, ECO-TRAIL ORGANISATION ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## 29.8. Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à ECO-TRAIL ORGANISATION, Traitement des données personnelles – 33, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@ecotrailparis.com

### 29.9. *Modifications des présentes*

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com)